



Je suis **secrétaire en clinique vétérinaire**

Je souhaite évoluer vers un autre métier **auxiliaire spécialisé vétérinaire**



MÉTIER

L'**auxiliaire spécialisé vétérinaire**

travaille en clinique vétérinaire, sous la responsabilité du vétérinaire.

Il a en charge le secrétariat, l'accueil, le conseil des clients sur les produits adaptés aux besoins de l'animal, la vente au comptoir des produits ou médicaments, l'hygiène des espaces professionnels et des dispositifs médicaux, et l'assistance du vétérinaire dans les soins dispensés aux animaux.

Ce métier s'exerce sous statut de salarié d'une clinique vétérinaire.

ACCÈS AU MÉTIER

Deux modalités d'accès au métier sont possibles :

- formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (apprentissage ou professionnalisation) ;
- recrutement sur un poste d'ASV et formation en situation de travail avec la possibilité de présenter par la suite un dossier de VAE (validation des acquis de l'expérience).

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

- Titre d'**auxiliaire spécialisé vétérinaire (ASV)**, accessible en 2 ans en alternance sous contrat de travail et par la VAE.

À ce jour, seule cette qualification est reconnue par la convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

PARCOURS DE MOBILITÉ

Le référentiel d'activités des auxiliaires vétérinaires peut être divisé en deux grands sous-ensembles :

- celui plus spécifique aux soins comprenant notamment l'assistance au vétérinaire, le conseil et la vente de produits vétérinaires et l'hygiène des espaces et des instruments ;
- celui à dominante administrative intégrant la relation à la clientèle.

Le secrétaire en clinique vétérinaire a déjà dans le cadre de son métier acquis les compétences liées au sous-ensemble à dominante administrative.

De ce fait, la mobilité vers un poste d'**auxiliaire vétérinaire** peut-être relativement aisée. Il devra toutefois acquérir les compétences non maîtrisées.

À cette fin, il peut, en fonction des attentes de l'entreprise :

- évoluer sur ce poste dans son cabinet actuel ou être embauché dans une autre clinique vétérinaire sur un poste d'ASV. Dans ce cas, il pourra après un an d'exercice, déposer, dans le cadre d'une VAE, un dossier pour obtenir le titre d'ASV en fonction des compétences acquises ;
- être recruté dans le cadre d'un contrat en alternance et suivre la formation d'ASV.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de secrétaire en clinique vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'**auxiliaire vétérinaire**.

Activités de secrétaire en clinique vétérinaire	Degré de transférabilité vers auxiliaire vétérinaire
Relations clientèle	😊
Tenue de l'espace de vente	😊
Tenue de la caisse et aide à la comptabilité	😊
Secrétariat	😊

😊 Fort

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Conseil et vente des produits vétérinaires.
- Assistance technique au vétérinaire.
- Prévention, hygiène et sécurité

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Métier de contact avec la clientèle et les animaux, le travail s'effectue essentiellement debout.

Les plages d'ouverture comprennent le samedi.



ALLER PLUS LOIN

- OMPL, fiche métier **auxiliaire spécialisé vétérinaire**
- www.cidj.com
- www.onisep.fr
- www.asvinfos.com
- www.devenir-asv.com
- Mobiliser mon CPF pour financer ma formation, www.service-public.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.